[illegible]

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR JÉRÔME BAYON.

[illegible] MATIN, 24 MARS, 1832.

GOUVERNEUR.

J. B. DAWSON.

MAIRE

[illegible] PEIRE.

RECORDER

[illegible] DE ARMAS.

[illegible] à annoncer qu'un grand nombre [illegible] district soutiendront M. ANTONIO [illegible] prochaine élection d'Alderman.

INTÉRIEUR.

[illegible] NOUVELLE-ORLÉANS, 24 mars.

[illegible], parti du Hâvre un jour avant [illegible] hier soir vers onze [illegible] a rencontré sur le banc de Bahama, le [illegible] février, et qu'au rapport de [illegible] en France depuis le départ [illegible]. Des vents [illegible] ont retenu le Marengo en dehors de la Balise [illegible] plusieurs jours, et [illegible], dont nous n'avons [illegible] au large par ces [illegible].

[illegible] que c'est sans doute [illegible] que l'Argus, dans l'un [illegible] de sa retraite du Théâtre d'Orléans [illegible]. Voici, [illegible] ; mais la représentation dans [illegible] de déplaire au public, il éprouva [illegible] quelque crainte de se remontrer sur le Théâtre, la première fois, dans un rôle nouveau pour lui ; il sollicita du directeur de jouer un rôle de son ancien répertoire qui lui fût familier ; mais cette faveur lui fut refusée, on lui déclara qu'on ne substituerait aucune pièce à la [illegible], dont l'annonce avait déjà paru dans les journaux et dans laquelle il devait représenter pour la première fois le personnage de Frits. A son tour, il persista dans sa première demande ; et dans une nouvelle entrevue le directeur lui ayant dit: "Vous jouerez Frits, ou vous ne jouerez plus rien du tout," il le prit au mot et demanda ce qu'il crut être son congé qu'on lui donna. C'est là, nous dit cet artiste, l'exacte vérité.

M. Courcigny n'ait point le désir de rentrer au Théâtre d'Orléans, il a cru devoir cette explication au public ; car, [illegible] qu'il lui ait été de ne point [illegible] de cette ville, il ne veut point leur [illegible] et l'intention de se retirer ainsi brusquement [illegible], au contraire, la plus vive reconnaissance pour l'accueil bienveillant qu'on lui fait à ses premiers débuts.

[illegible]

M. Courcigny [illegible] pour nier formellement l'intention [illegible], lorsqu'il s'est présenté dans le [illegible] dont il a été question plus haut [illegible], dit-il, ont pu se [illegible] qu'ils étaient loin d'avoir rien dont les spectateurs pussent s'offenser.

[illegible] les paroles de M. Courcigny [illegible].

HUMBLE REQUÊTE

[illegible]

Les habitants de la rue Ste.-Anne, en la bonne ville [illegible], supplient humblement S. [illegible] qu'il lui plaise [illegible] à deux [illegible], d'aller déboucher la [illegible] à l'endroit où ils prennent l'eau [illegible] (au Mississippi, [illegible] d'autres disent) [illegible] puisse couler [illegible], afin que la [illegible] lieu [illegible] possibles. Les [illegible] qui [illegible] à leur coûter [illegible], l'eau du [illegible] (Mississippi), par la raison qu'outre son utilité reconnue comme moyen d'assainissement, elle leur sert aussi soit à baigner leurs chiens, à faire barboter leurs canards, etc. etc., soit pour [illegible] autres besoins [illegible] espèrent que S. H. [illegible] en considération leur humble et [illegible], puisqu'après tout, ils ne sollicitent [illegible] d'eau, qui n'est pas même de l'eau à [illegible].

[illegible] les administrés de S. H. le [illegible] des élections qu'il fait en [illegible] garde. Amen !

[illegible]

EXTÉRIEUR.

CANADA.

[illegible] MONTRÉAL, 22 février.

A l'Éditeur de la Minerve.

Monsieur,

[illegible]

J'avais [illegible]

[illegible] Le ministère anglais ne pouvait plus être trompé—Nous avions un agent accrédité auprès de lui. Cet agent, dont les services seront toujours chers à ses compatriotes, [illegible] faire connaître [illegible] à ces ministres le peuple Canadien. Il le [illegible] sûr, [illegible] qu'il dépendra de lui. La dépêche de Lord Goderich [illegible] la justice des plaintes du pays—et notre présent Gouverneur fait tous ses efforts, suivant moi, pour y porter remède. En un mot, il est peut-être le premier qui, après Sir Georges Prévost, ait été si favorable à mes concitoyens. Nous y avons répondu avec la même confiance, et j'espère qu'il l'aura toujours, et que quand il fera ses adieux au Canada, il emportera avec lui un souvenir durable de notre attachement et de notre reconnaissance. Mais qu'il au pouvoir du Gouverneur actuel, du ministère [illegible] dans les circonstances présentes, de nous rendre toute la justice qui nous est due ? Des jeunes gens peuvent l'espérer, mais un vieillard [illegible] long-temps [illegible] à [illegible] les deux gouvernements [illegible], vous [illegible] et sincérité [illegible] n'est pas possible, et [illegible] de cette [illegible] 1822 et 1827, ne [illegible] leurs plaintes et [illegible] le parlement [illegible]. Cette démarche réitérée [illegible] obtenir [illegible]—Ce n'est qu'alors que vous serez entendus, ce n'est qu'alors que vous pourrez nourrir l'espoir d'un meilleur avenir. Le ministère anglais n'est pas injuste, [illegible] trompé, et l'expérience m'a appris que le peuple ne devait jamais se lasser, qu'il valait mieux pour lui de [illegible] et qu'avec de la constance et [illegible] à bout de tout. L'occasion [illegible] qui jamais, un moment [illegible]—Cette classe d'hommes dont j'ai parlé, qui existait sous le gouvernement français [illegible]

[illegible]

[illegible] Quant au Conseil actuel, quel est l'homme [illegible] et attaché à son pays, qui consentirait [illegible] ? Pour moi qui [illegible] pour la première fois, [illegible] le pouvoir Législatif, j'ai pu [illegible] ce qu'il a fait pour [illegible].

[illegible] qu'il a donné son assentiment à la [illegible] favorable au peuple, ce n'a été [illegible] souvent par ordre, pour ainsi dire [illegible]—Autrement ses membres et [illegible] montrés hostiles au pays—Les efforts [illegible] pour restreindre la liberté [illegible] plutôt, (disons le franchement, car c'est [illegible]) pour détruire entièrement la presse [illegible] presse qui exprime les besoins et les [illegible], et sans laquelle nous ne saurions exister [illegible] ces efforts, dis-je, doivent convaincre [illegible] dépouillé de préjugés, que [illegible] la participation d'une [illegible] de conduite des lois qui nous [illegible] à la libre [illegible] des [illegible]. Suivre considérée [illegible] la part du conseil [illegible] de Montréal sont-ils bien louables [illegible]

[illegible] publique ; [illegible] plus grands [illegible] politique—Soyez persuadés qu'après [illegible] réception, qui vengera l'injure faite à tout bon citoyen, le conseil n'osera plus se rendre coupable de la même imprudence—Il n'aime [illegible] perdre, et il sait maintenant que cette persécution aura l'effet de hâter sa ruine—Plusieurs de mes concitoyens de la campagne doivent se joindre à cette fête ; je les en félicite, et j'envie leur sort—Pour moi, M. l'éditeur, la dure nécessité me fera garder la maison : sur le bord de la tombe, je ne puis que faire des vœux pour le bonheur de mes compatriotes ; qu'ils permettent à un vieillard qui a passé par bien des épreuves, et [illegible] mauvais traitemens que l'on a fait souvent essuyer à ses concitoyens, ont fait plus d'une fois saigner le cœur, à un homme qui a combattu dans les guerres de 1775 et 1812, et qui se rappelle avec plaisir et avec orgueil que sans la bravoure et le courage des Canadiens en ces deux occasions, le drapeau britannique ne flotterait plus sur le Nord de l'Amérique, car il a été lâchement abandonné, surtout durant la dernière guerre, par ceux même qui ont toujours accusé les Canadiens de déloyauté, et par des gens qui maintenant aigent......n'en disons pas davantage ; que les Canadiens, dis-je, permettent à ce viellard de les conjurer de conserver entr'eux l'union la plus parfaite, parce que c'est elle qui fait la force, et que sans elle un peuple ne peut vivre longtems sans succomber—Que les Canadiens qui peuvent être utiles à leurs compatriotes, ne restent pas stationnaires dans leurs maisons auprès de leur feu, et le sentiment seul de leur propre conservation doit les émouvoir—Qu'ils convoquent des assemblées, qu'ils forment des comités, qu'ils dressent des pétitions comme en 1827, qu'ils fassent entendre leurs plaintes [illegible] au pied du trône, et Guillaume Quatre leur fera justice ; qu'ils demandent au Parlement Impérial l'abolition du Conseil Législatif, et une juste distribution des emplois publics, dont les revenus donnent tant de moyens à nos adversaires ; ils l'obtiendront, et alors le peuple Canadien sera libre et se glorifiera avec raison d'appartenir à l'Empire Britannique.

UN VIEILLARD DE LA CAMPAGNE.

P. S.—Si les infirmités et le nombre des années m'empêchent d'assister au triomphe, je me ferai un devoir d'y envoyer trois voitures pour y conduire plusieurs des Citoyens respectables de ma paroisse.

Le triomphe que les habitants de Montréal préparaient à MM. Duverney et Tracey, traduits devant le Conseil Législatif, pour la publication d'un article contre ce corps. N. de l'E. de l'*Abeille*.

FRANCE.

PARIS, 6 février.

La première colonne des Polonais, partie de Strasbourg le 30 janvier, escortée par un détachement de la garde nationale de Strasbourg, a rencontré à la Holwarth, la garde nationale à cheval d'Illkirch qui l'attendait depuis 8 heures du matin, et qui se joignit au cortège. En avant du village d'Illkirch ils trouvèrent le bataillon de la garde nationale d'Illkirch et Graffenstaden, sous les armes. Les tambours battirent aux champs, et le maire adressa un discours de bien-venue aux braves Polonais. Dans l'intérieur du village ils furent reçus par les dames d'Illkirch, qui leur offrirent des rafraîchissemens. On les accompagna jusqu'au-delà de Graffenstaden, où la garde nationale de Fegersheim, qui était venue au-devant d'eux, [illegible] de nouvelles voitures et les escorta jusqu'à [illegible]. Là, on avait préparé un banquet de cent [illegible], où l'on porta plusieurs toasts patriotiques. [illegible] se termina par un bal.

[illegible] la route, ces braves réfugiés ont été accueillis avec transports, aux *vivats !* et aux cris d'enthousiasme de la population. La seconde colonne, partie [illegible], avait reçu en route des effets, et [illegible]. En arrivant, ces effets ont été répartis [illegible], et comme ils ont reconnu qu'ils pouvaient [illegible] se passer de soixante sept chemises [illegible] après la répartition, ils les ont généreusement offertes au comité, pensant qu'elles pourraient servir à ceux de leurs compatriotes qui les suivent. Cet exemple a été suivi par la troisième colonne. Un trait de désintéressement et de générosité est trop beau pour que nous n'ayons cru pouvoir nous dispenser le citer.

HAVRE, 7 février.

—Jusqu'ici le ministère avait été assez malheureux pour ne voir, dans tous les complots que découvrait la police, que des conspirations républicaines. Lorsqu'une émeute courait les rues, c'était à la suite de quelques [illegible] ; lorsqu'un rendez-vous d'anarchistes était [illegible], c'était en frappant sur des chapeaux gris que l'on [illegible] à déjouer la conspiration. Il [illegible] bien plus commode de courir sur les républicains que de croire aux complots carlistes. Les républicains étaient pour la plupart des [illegible] des hommes sans éclat, [illegible] les carlistes il y avait des personnages [illegible] d'intime amis de ceux qui occupent [illegible] le pouvoir. Comment d'ailleurs des ministres, qui ont fait le voyage de la fidélité à Gand, [illegible] ils se [illegible], sans exciter contre eux la [illegible] légitimiste, leurs anciens compagnons de route ? [illegible] les gens en crédit, à fourrager [illegible] royalistes, pour des opinions [illegible] encore il y a quelques [illegible]. N'était-il pas plus simple d'attribuer toutes les [illegible] contre le gouvernement, à une poignée de républicains que l'on pouvait avoir sous la main à chaque instant du jour et de la nuit ? [illegible] quand on est au pouvoir à la suite d'une révolution, il en coûte de se voir toujours [illegible] de factions diverses. Réduire toute l'opposition à une seule nuance d'opinion, c'était singulièrement simplifier la besogne de la police et la tâche du gouvernement. Il fut convenu qu'il n'y avait en France qu'une seule espèce d'ennemis du trône de juillet.

La Vendée cependant n'était pas républicaine : on pouvait même avouer qu'elle penchait vers le carlisme. Mais les troubles qui l'agitaient étaient si peu de chose, qu'on [illegible] à peine s'en occuper. Les orateurs ministériels [illegible] que la France devait se trouver très [illegible] être quitte à si bon compte, après une révolution qui venait de chasser la dynastie.

Aujourd'hui pourtant on est bien forcé de convenir, après l'affaire burlesque du bourdon de Notre-Dame et le coup de feu de la rue des Prouvaires, que le carlisme peut encore se remuer. Nous savons bien que l'on cherchera à démontrer que le fond de la conspiration est républicain, parce que quelques *amis du peuple* ont été arrêtés ; mais on ne pourra pas nier toutefois qu'une conspiration, composée d'élémens carlistes, est virtuellement carliste.

Que fera le gouvernement en pareille conjecture ? Fera-t-il comme autrefois le premier consul, qui malgré les preuves les plus évidentes persista à soutenir que les républicains seuls étaient coupables de l'explosion de la machine infernale ? Ou plutôt le gouvernement continuera-t-il à croire à l'extrême innocuité des carlistes pour le [illegible] barricades ? L'indulgence à leur égard a [illegible] été plus grande que la sévérité qu'il a montrée pour les hommes à opinions radicales. Mais cette indulgence n'a désarmé aucun ressentiment, n'a vaincu aucune répugnance.

La confiance qu'inspiraient les ennemis les [illegible] du gouvernement a été telle, que plusieurs [illegible], renvoyés de leurs places pour leur exaltation carliste, ont trouvé à Paris à se faire employer dans la maison même du Roi. Louis-Philippe pouvait [illegible] la défiance pèse à la noblesse de son coeur [illegible] en sûreté au milieu des légitimistes [illegible] police, mais les ministres qui répondent [illegible] de la personne du roi, devaient ils partager cette confiance ? Pourquoi la prudence, qui aurait engagé les ministres à ne pas employer des républicains connus à la garde du roi, ne leur aurait-elle pas conseillé d'écarter de sa personne sacrée, des hommes connus en province par l'effervescence intolérable de leurs opinions légitimistes ? Avant de leur confier des postes importans aux Tuileries était-il si difficile de prendre des informations sur les candidats à ces postes ? Mais peut-être l'autorité aura pris ces informations et en aura obtenu de satisfaisantes. A qui donc, en ce cas, se serait-elle adressée ? A des autorités carlistes elles-même peut être ? Pourquoi donc alors a-t-elle maintenu tant de légitimistes en fonctions ? Le gouvernement n'est servi quelquefois que comme il mérite de l'être.

Jour. du Havre.

(*Communiqué.*)—Les amis et connaissances de feu M. JACQUES AUGUSTE GUIBERT, âgé de 52 ans, décédé hier soir à 7 heures, sont priés d'assister à son enterrement, aujourd'hui à 4½ heures de l'après-midi; le convoi partira de la rue Royale, No. 131. 24 mars.

THEATRE D'ORLEANS,

DIMANCHE, 25 MARS,

LE PETIT CHAPERON ROUGE,

Opéra en trois actes, musique de Boyeldieu.

Le spectacle sera terminé par

L'Amour du [illegible] NEPTIAKS.

[illegible] Bénéfice de M. BARBENT et Mme. HUTIN.

[illegible]

EXPÉDIÉS.

Navire Mally, Harms, Hambourg, Hermann & Co.

Navire John Marsh, Clucas, Liverpool, B Booth & Co

Golt. Native, Ault, Arantas, J W Collins

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Porpoise, Davis, ayant mis en mer la barque Elizabeth et le navire Gén. Hand—il a amené dans le port le navire Alabama et le brick Canada ; il a amené à Poverty Point, le brick Commerce, Aicard, de Marseille par la voie de la Guadeloupe. Il est parti de la barre samedi soir, et en dehors le [illegible] Georgia, Wise, en 34 jours du Hâvre ; il n'a pas [illegible] son sac-aux-lettres. Laissé à la barre le brick Groton, de Boston. Le brick George, pour Boston, était échoué à l'île au Chevreuil.

Bateau de remorque Atlas, Martin, de la passe du S. O, d'où il est parti mercredi. Il a amené dans le port le brick Eliza-Ann, et les goëlettes Exert, Mary-Ann, John H. Hall et John Hope. Le Pilot allégeait le navire Groton. En dehors, navire Georgian, 3 autres navires et 3 bricks.

Bateau de remorque Post-Boy, de la passe S. O. avec le Marengo et le San Antonio. Il a laissé la passe le 22 au matin. En dehors, navire Tecumseh, du Hâvre, barque ang. Agnes & Ann, et 8 autres ; un navire et une goëlette demandant un remorqueur.

Bateau de remorque Grampus, des Passes, avec le John Sargeant et l'Independence. Il a laissé la goëlette Halcyon, de la Jamaïque à l'entrée.

Bateau de remorque Pilot, des Passes, avec le navire Groton, brick Commerce, de New-York, un brick espagnol de la Havane.

Navire Marengo, Wood, Hâvre, à P. [illegible] Chambonnet, chargement à Roger, L Arnaud, Hyde & Goodrich, L Millandon, Perret & Charbonnet, S C Bell, Dickmason, Chalaron, Dubonge, B Decuir, Venot, P Cotteret et Levitier. Passagers ; Mme. Russell, MM. Cotteret père et fils, Girod, et 10 à l'entrepont.

Navire Groton, de Boston.

Navire John Sargeant, Vandyke, Philadelphie.

Brick Independence, Watson, Philadelphie.

Goëlette San Antonio, de la Havane.

Navire paquebot Alabama, Greenleaf, New-York.

Brick Canada, White, Baltimore.

Brick Eliza-Ann, Sumner, St. Yago de Cube.

Goël. Exert, Ross, Matagorda.

Goël. Mary-Ann, Gibbs, d'Apalachicola.

Goël. John H. Holland, John, Matamoras.

Bateau à vapeur Rapide, Waters, Natchitoches.

Bateau à vapeur Argus, Crooks, St.-Martinville.

☞ Le navire ALABAMA commence son déchargement ce matin, en face du poteau No 75. Les consignataires voudront bien venir recevoir leurs marchandises. 24 mars

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $5, 75 par baril ; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 43 onces de pain pour un escalin.

24 mars D. PRIEUR, Maire.

AU PUBLIC.

UN homme de mauvaise foi, l'auteur de la ruine de ma famille, un nommé LOUIS DÉSOBRY, résidant à Placquemines, craignant sans doute en se rendant à l'appel d'un homme d'honneur, de recevoir, faute de courage, la correction que d'ordinaire on inflige aux êtres réduits à l'état d'esclave, vient sur connaissance de l'avis que j'ai fait paraître contre lui, dans l'*Abeille* du 16 du courant, de publier contre moi, un écrit *en style de crocheteur*.

Je répugnerais maintenant, à me mesurer avec le dit individu, car je croirais m'avilir. Je le voue au plus souverain mépris, persuadé que je suis, que les personnes bien pensantes et raisonnables en agiraient de même dans ma position. Jeté depuis quatorze ans sur la scène du monde, je me vois, malgré ce dégoûtante diatribe, entouré de l'estime des gens respectables; et la seule vengeance que je compte exercer envers un être aussi dégradé, et qui par ses exactions est depuis long-temps taré dans l'esprit public, c'est de le livrer à la rigueur des tribunaux.

JULES S. HUARD.

MM. les éditeurs des feuilles de la campagne, et surtout celui du Journal de Plaquemines, sont priés de publier une fois le présent avis, et de m'envoyer leurs comptes. 24 mars—1 J. S. H.

LES acquéreurs des terrains du faubourg Lafayette sont priés de se présenter sans délai à l'étude de G. R. Stringer, rue Royale, pour passer les actes de vente. 24 mars

AVIS.—Les soussignés ayant formé une société sous la raison de FERRIOT & BOSSNAUD, dans le commerce de Confiseur-Distillateur, annoncent au public qu'ils auront constamment chez eux un grand assortiment d'articles concernant leur état, comme SIROP, LIQUEURS, DRAGEES, et autres, qu'ils vendront toujours à des prix très modérés, soit en gros ou en détail.

Leur établissement est situé rue Bienville, entre Chartres et Levée, No. 31.

24 mars—7 FERRIOT & BOSSNAUD.

CAFE DE RIO.—1100 sacs de qualité supérieure, reçus par le navire Canada, de Baltimore, à vendre par

24 mars STETSON & AVERY.

MACHINE A VAPEUR.—La machine du bateau à vapeur Oregon, est offerte en vente à bas prix. S'adresser à bord du Senator. 24 mars

SUCRE.—150 boucauts Sucre de première qualité, à prendre sur une habitation. S'adresser à

24 mars YORKE, MACALESTER & CO.

PORK, de différentes qualités, à vendre par

24 mars STETSON & AVERY.

AUJOURD'HUI LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES,

5ME. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Samedi 24 de Mars.

GROS LOT

10000 PIASTRES.

1 LOT	DE	$ 3,000		$ 3,000
1	"	"	1,500	1,500
1	"	"	1,000	1,000
1	"	"	[illegible]	800
3	"	"	[illegible]	[illegible]
[illegible]	"	"	[illegible]	3,000
[illegible]	"	"	[illegible]	1,[illegible]
[illegible]	"	"	200	1,000
156	"	"	50	[illegible]
156	"	"	20	[illegible]
624	"	"	8	4,992
7800	"	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS.

Billets Entiers $4

Demi Billets 2

Quart de Billet 1

[illegible] ne pourra [illegible] DE PIASTRES ; [illegible]

19 mars [illegible] FAGET, Directeur.

Par autorité de l'État de la Louisiane.

Loterie du Chemin Public.

Classe No. 3.

Le tirage aura lieu positivement le jeudi 29 mars.

SIMPLES COMBINAISONS.

[illegible] *Numéros sur lesquels on en tirera* [illegible]

PROGRAMME:

1 LOT DE 6000	PIASTRES	EST	$6000.
[illegible]			3000.
[illegible]			2000.
[illegible]			1200.
[illegible]			[illegible]

[illegible]

PRIX DES BILLETS.

Billets entiers $4; Demi billet $2; Quart 1.

[illegible] les coupons en proportion. S'adresser au bureau [illegible] Chartres.

[illegible] K. MEAD, directeur.

A VENDRE.—[illegible] CAFE de la Havane, première qualité. S'adresser à

20 fév—67 J. CHALARON, rue Royale.

E. P[illegible] [illegible] District :

FELIX LABATUT. [illegible] District :

DR. THOMAS. [illegible] District :

ANTONIO DUCROS, E. A. CANON. [illegible] District :

A. [illegible], JOHN CUTHBERTSON, EL. AMORY. [illegible] District :

J. B. P[illegible] [illegible] District :

J. M. [illegible], J. A. NADAUD. [illegible] District :

[illegible], J. F. RABASSA.

PIANO-FORTE, GUITARES ET MUSIQUE.

LES soussignés viennent de recevoir par le brick Comet, du Havre, et offrent à vendre 3 SUPERBES PIANOS carrés dont un en bois de Courbari, les deux autres en bois d'Acajou avec sommiers prolongés, en fer fondu, et double table d'harmonie à 6 octaves et demie, de la fabrique de Messrs. I. Pleyel & co., de Paris.

2 PIANOS en bois d'Acajou, sommiers en fer à 6 octaves, de la même fabrique.

Une caisse contenant des GUITARES françaises à mécanique patentée.

Un assortiment de musique nouvelle pour tout genre d'instrumens de musique. E. JOHNS & CO.,

23 mars rue de Chartres, No. 113.

☞ M. JOHNS comptant partir incessamment pour l'Europe, offre les articles ci-dessus mentionnés à des prix réduits, pour du comptant ou des billets à satisfaction.

6—6—28—[illegible]—12—14

SONT les numéros sortis dans le tirage de la 2de. classe de la

LOTERIE DU CHEMIN PUBLIC.

Les personnes qui ont gagné des lots sont priées de présenter leurs billets au Bureau du Directeur, rue de Chartres, No. 90, pour avoir leur argent.

Le billet portant les Nos. 5, 12, 28, qui a gagné un lot de MILLE piastres, a été vendu au Bureau du Directeur, lundi dernier. Celui portant les Nos. 6, 12, 28 et qui a gagné un lot de $600, a été vendu par M. Bordelalee, et celui portant les Nos. 5, 14, 28 a été envoyé à la campagne.

23 mars J. K. MEAD, directeur.

NOUVEL ASSORTIMENT DE MONTRES ET BIJOUTERIE.

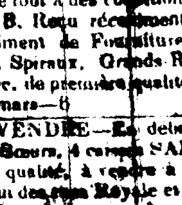

Le soussigné prévient le public et ses amis, qu'il vient de recevoir un superbe assortiment de Montres patentées, d'or et d'argent ; dito Lépines ; Dés d'or et d'argent ; Chaînes de sûreté et Chaînes de montres, en or ; Boucles et Bagues en diamant ; Lunettes en acier ; &c. &c. Il offre le tout à des conditions accommodantes.

N. B. Reçu récemment d'Angleterre, un superbe assortiment de Fournitures d'Horlogerie, des Verres polies, Spiraux, Grands Ressorts, Crochets de chaînes &c. de première qualité.

23 mars—6 LOUIS MUH.

A VENDRE.—En débarquement du brick les Trois Sœurs, 4 caisses SANGSUES choisies, de première qualité, à vendre à la pharmacie du soussigné, au coin des rues Royale et St.-Pierre.

23 mars FORESTIER.

LES soussignés offrent à vendre les Marchandises suivantes, savoir : 100 balles Toile de Russie écrue, et 25 do. blanche, ayant droit au drawback; 84 do. du pays, 4-4, et 100 do 3-4; 10 do. blanche, à draps, de 90 pouces de large; quelques balles de Batiste rayée.

VINS—200 quarts et 100 bls. Malaga sec; 60 quarts vieux Madère de San Lucar et de Sicile ; 60 caisses Savon de Castille; 70 barils Aloes; 100 demi-caisses Chocolat ; 400 [illegible] ; 120 caisses Blanc-de-Baleine.

23 mars LINCOLN & GREEN.

PORC MESS.—[illegible] barils de qualité supérieure, inspectés, à vendre par

STETSON & AVERY.

23 mars rue du Camp, No. 31.

HUILE DE BALEINE.—20 Boucauts Huile et 100 caisses Bougies de Baleine, de qualité supérieure, en débarquement du navire Majestic, de Boston, à vendre par

23 mars STETSON & AVERY.

100 DOUZAINES Chaises de paille de maïs, pour clôre un compte, à vendre par

23 mars STETSON & AVERY.

CORDES D'EMBALLAGE, &C.—1000 rouleaux Cordes d'emballage du Kentucky. 100 balles Fil à voile, Poches sèches en barils, Papier de paille pour envelopper. A vendre par

YORKE, MACALESTER & CO.

23 mars rue du Camp, No. 65.

AVIS.—Les personnes qui peuvent avoir des réclamations contre le navire Huntsville, pour des marchandises jetées par-dessus bord dans la traversée de New-York ici, dans le mois de janvier dernier, sont priées de les présenter aux soussignés, sous huit jours, afin qu'on puisse les régler.

23 mars FOSTER & HUTTON.

VIN DE MARSEILLE, &C.—10 pipes de Vin de Marseille, 4000 Sacs de Gôny, et 2500 sacs de Sel, à vendre par

THAYER, HURD & Co.

23 mars rue des Magasins, No. 29.

[illegible] contre Saunders & others.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, je procéderai en vente lundi, 2 avril, à 4 heures, au Principal, une montre en argent, saisie dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

23 mars marshal.

Le Maire, les Aldermen &c. vs. Jacques Guesdon ; J. A. Tricou vs. le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. B. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente mercredi, 4 avril prochain, à midi, à la Bourse, une Négresse nommée Mary, âgée d'environ 22 ans, saisie dans les affaires ci-dessus. L. DAUNOY,

22 mars marshal.

SYSTEME CALLIGRAPHIQUE CARSTAIRIEN.

MR. DOLBEAR engage les Messieurs et les Dames de la Nouvelle-Orléans, à venir visiter son établissement, encoignure des rues de Chartres et Conti, No. 92, afin de voir les progrès rapides qu'ont faits des personnes depuis l'âge de 8 jusqu'à 14 ans qui ont pris des leçons de lui.

N. B. La [illegible] pour montrer aux dames, [illegible] et fashionable. [illegible] prendre leurs leçons à son [illegible] chez elles.

[illegible] distribuées pour le jour et le soir, [illegible] toutes les personnes qui désirent [illegible].

[illegible] semaine, il commencera de nouvelles classes.

[illegible] le public aux personnes dont les noms [illegible] Son Exc. le Gouverneur Roman ; Dr. [illegible], maire de la ville ; Rév. évêque L. De Neckère, Rév. T. Chas, Rév. J. [illegible], L. C. Duncan, J. A. Maybin, A. Gentille, J. W. Egans, Rév. Mr. Neal. 21 mars—15.3ps.

ON désire prendre à l'imprimerie de l'Abeille, deux jeunes [illegible] de 12 à 14 ans. On leur enseignera le métier d'imprimeur. Pour les conditions, qui seront [illegible], s'adresser à ce bureau. 21 mars

[illegible] BARILS vieux whiskey de Monongahala, à vendre par 20 mars DUCROS & MORPHY.

CUIRS SECS, à vendre par

20 mars YORKE, MACALESTER & CO.

ON a besoin d'un commis connaissant bien la ville, qui soit actif et intelligent. Il serait employé exclusivement aux affaires d'une ligne de paquebots. Adresser les demandes par écrit, à la boîte N°. 58, de la Poste. 20 mars

ON voudrait acquérir à des conditions avantageuses pour y construire de suite un établissement, UN VASTE TERRAIN qui ne soit pas trop humide : l'emplacement est indifférent, pourvu qu'il se trouve dans la circonférence comprise entre le Bayou, Remparts, Chemin du Bayou, et Champs-Elisées, ou la partie sèche des cyprières à droite du chemin qui va du Rail-Road au pont de Bayou.

S'adresser au bureau de cette feuille.

19 mars—4

A VENDRE.

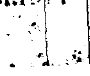

Cette jolie MAISON A ETAGES, située à l'encoignure des rues de l'Esplanade et Levée, ainsi que l'autre qui n'en est séparée que par un corridor, située aussi rue de la Levée. Si d'ici au 14 du mois prochain ces propriétés ne sont pas vendues à l'amiable, elles seront criées, le même jour, à midi, à la Bourse [illegible]

6 [illegible] BAPTISTE ABADIE [illegible].

[illegible] PITTSBURGH.

Le bateau à vapeur neuf, SE[illegible], capitaine GREENE, partira lundi à 4 heures de l'après midi. Pour frêt ou passage, ayant de bons [illegible], s'adresser à bord, ou à

24 mars YORKE, MACALESTER & CO.

POUR ST. MARTINSVILLE ATTAKAPAS, et les ports intermédiaires.

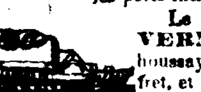

Le beau bateau à vapeur VERMILLION, capt. Delahoussaye, est prêt à recevoir du frêt, et partira pour les ports susdits, dimanche 25. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à GRAY, DURRIVE & CO.

23 mars rue de la Levée, No. 38.

POUR LA FOURCHE INTERIEURE.

Le nouveau bateau-à-vapeur VOLANT, capitaine CARTER, partira demain à 10 heures. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,

23 mars Nouvelle Levée, No. 15.

POUR BALTIMORE. (*Paquebot régulier.*)

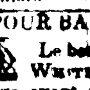

Le beau brick neuf, CANADA, Capitaine WHITE, partira sous peu. Pour frêt ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à HARRISON BROWN & CO.

24 mars rue Royale, No. 117.

POUR NEW YORK. *Nouvelle Ligne.*

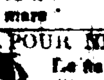

Le navire ALABAMA, (paquebot du 8 avril), capitaine GREENLEAF, sera prêt à recevoir un chargement le 27 du courant. Pour frêt ou passage, s'adresser à

24 mars WM. G. HEWES.

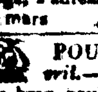

POUR NEW-YORK.—*Paquebot du 5 Avril.*—Ligne de la Louisiane et de N. York.—Le beau navire HUNTSVILLE, capit. STODDARD, partira comme dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Jefferson, ou à

23 mars FOSTER & HUTTON.

ANTOINE MALACARNE a l'honneur de prévenir le public qu'étant de retour en cette ville il commencera aujourd'hui jeudi, 22 du courant, jusqu'à la fin du mois, l'exhibition de son

CHIEN SCIPION,

Déjà connu à la Nouvelle-Orléans. Il continuera néanmoins la LOTERIE de ce chien, estimé $500 ; les billets sont à $5. Les personnes qui désireraient prendre des billets pourront faire venir le chien chez elles, et M. Malacarne lui fera exécuter ses différents tours. M. Malacarne s'engage de montrer à la personne qui gagnera ce chien les différentes manières de faire exécuter tous les tours qu'il a appris.

1°. Il connaît toutes les lettres de l'alphabet ;

2°. Il assemble dix mots, en français, en anglais, en espagnol et en italien ;

3°. Il joue aux cartes et aux dominos ;

4°. Il fait l'addition et la soustraction ;

5°. Il compose tout nombre au-dessus de mille.

6°. Il marque l'heure en entendant sonner une montre ;

7°. Il démontre les dix premières figures de la géométrie ;

8°. Il démontre les huit différentes figures de l'astronomie, et fait différents tours amusants.

Les représentations se donneront dans la salle encoignure Orléans et Bourbon, depuis 11 heures du matin jusqu'à midi, et depuis 7 heures du soir jusqu'à 8½.

Les lundis, mercredis et samedis seront réservés pour les gens de couleur.

Prix d'entrée: 50 cents, moitié prix pour les enfans. 23 mars—9

VINGT-CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

DES voleurs se sont introduits dans ma chambre le 19 de ce mois, entre 11 heures et minuit, et y ont enlevé une douzaine de fourchettes, goût français, faites par M. Redon; une douzaine de cuillers, faites par M. Harland & Blair ; aussi, deux bagues en or, une montée en diamant, sur laquelle se trouvent ces mots: "To Laura, a token of respect from Henry." et l'autre marquée "Laura A." O. H. TROOP

22 mars—2 Graveur et Imp. en taille douce.

DEMANDE.—On a besoin d'un imprimeur en taille douce, à qui l'on donnerait régulièrement de l'emploi. S'adresser à O. H. Troop, graveur et imprimeur, rue de Chartres, No. 92. 22 mars—2

BILLETS PERDUS.—Il a été perdu hier, deux billets datés de la paroisse St.-Bernard, le 3 juin 1831, de la somme de mille piastres chaque, signés par E. Dumonchel, à l'ordre de Manuel Solis, un desquels est payable en tout mars 1833, et l'autre en tout mars 1834 : ils sont signés et paraphés *ne varietur*, par le juge Piquet. Ces billets n'étant pas endossés sont de nulle valeur. La personne qui les aurait trouvés, est priée de les apporter à M. Amprin, encoignure Condé et Dumaine, qui donnera une récompense honnête. 22 mars—3

ARDOISES A VENDRE.—A bord du Niagara, venant de Liverpool, 3,800 Ardoises 24 × 12; 6,000 dito 22 × sur 11 ; 6,300 dito 20 × sur 10 ; 3,800 dito 18 × 9. A vendre par

22 mars THEOD. NICOLET & CO.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistrer des Testamens.* Mardi, 24 avril 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu James M'Karahar, une Négresse nommée Diana, âgée d'environ 55 ans, borgne.

Conditions: comptant. Par ordre de la cour.

22 mars MARTIN BLACHE, register.

FARINE.—100 barils FARINE en débarquement, à vendre par

21 mars FOSTER & HUTTON.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, Providence et Boston, à vendre par

21 mars WM. G. HEWES, rue du Camp.

PASSAGE POUR LIVERPOOL.—Le navire COLUMBIA, capitaine Abbott, partira d'ici au 25, et peut recevoir 4 ou 5 passagers.

S'adresser à WM. G. HEWES,

21 mars rue du Camp, No. 0.

PLOMB EN SAUMONS.—A vendre par

21 mars J. MAGER.

Bureau de la Presse-à-coton à vapeur,
N. ORLÉANS, 20 mars 1832.

LES actionnaires de cette institution sont prévenus, par le présent, que par une résolution du Bureau des Directeurs, le huitième paiement du dixième du montant de leurs souscriptions sera dû dans trente jours de cette date, à la Banque de l'Etat de la Louisiane.

20 mars—3 WM. HUDSON, secrétaire.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu JOHN FORD, et à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous 10 jours les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécuteur testamentaire du dit défunt ne serait point homologué.

Par ordre de la cour.

20 mars MARTIN BLACHE, Register.

ON a besoin d'un navire de 400 boucauts. S'adresser rue St. Louis, No. 22. 19 mars

AMANDES.—30 sacs, récemment reçues par le navire Tennessee, à vendre par

17 mars WM. G. HEWES, rue du Camp.

VINS vieux de Médoc, en barriques, dans le pays depuis un an, marqué J. H. Beyerman, quelques douzaines de Champagne mousseux de très bonne qualité ; aussi chemises et pantalons pour nègres, à vendre par.

16 mars—5 J. M. FORTIER.

AVIS.—Le soussigné, étant sur le point de partir pour France, donne avis au public, que pendant son absence, son neveu, M. A. DELPIT sera chargé de la gestion de ses affaires.

[illegible] mars—15 J. DELPIT

25 casks refined Whale oil, for sale by

f10 THAYER, HURD & Co.29 Magazine

EN débarquement de la Lise & Aimée, venant de Bordeaux.

10 balles couvertures 3 points ; 12 barriques vin rouge, vieux, St. Estèphe; 24 tierçons vinaigre blanc, qualité supérieure ; 23 caisses grand vin, chateau Laffitte ; 46 do. grand vin, chateau Leoville; 5 tierçons vin blanc, Haut Barsac, à vendre par

21 fév T. NICOLET & CO.

LETTRES de Change sur Boston, à vendre par

8 fév LINCOLN & GREEN.

PORC, &C.—55,000 livres jambons, 65 barils whiskey, 23 do. fèves, 38 demi-barils bœuf, 8 barils [illegible], et 3 boucauts jambons, en débarquement du bateau-à-vapeur Arab, à vendre par

TOURNE & BECKWITH,

fév nouvelle levée, no. 1

363 SACS café vert de la Havane, 1re. qualité, reçus par la goël. Amazonia, et à vendre par

30 fév HARRISON, BROWN & Co.

MELASSE.—A vendre par

21 mars J. MAGER.

PAR J. DOMINGON.

AUJOURD'HUI Samedi, 24 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu dans son magasin, 90 caisses Brodequins d'hommes, 50 do. Chapeaux, et une grande quantité de d'habillements faits.

Conditions, à la vente. 24 mars.

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu aujourd'hui, 24 du courant, à 5 heures, à la presse-à-coton de MM. Knox et Brothers, rues des Communes et St. Charles, 14 balles COTON endommagées, vendues pour compte de qui il appartiendra. 24 mars

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 31 du courant, il sera vendu à la Bourse, trois ESCLAVES de prix, savoir: Henriette, négresse de 19 ans, avec son enfant de 7 mois ; elle est dans le pays depuis 4 ans, pleinement garantie; Elvira, mulâtresse orpheline, âgée d'environ 10 ans, accoutumée aux travaux d'une maison, et depuis 5 ans dans le pays ; Dilly, également orpheline, créole du pays, âgée d'environ 9 ans, très-intelligente et bonne domestique, pleinement garantie. 24 mars

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 31 du courant, il sera vendu à la Bourse, à midi, six TERRAINS et les édifices qui s'y trouvent, situés à l'encoignure des rues Duplantier et Constance, faubourg Delor, en face de la rue Foucher, et dont voici les dimensions: le no. 1, a 23 pieds 6 pouces de face à la rue Duplantier, sur 100 de face à la dernière ; le No. 2, contigu, a les mêmes dimensions, ainsi que le No. 3, qui est en face de la rue Foucher ; les Nos. 4 et 5, contigus, ont les mêmes dimensions ; le No. 6, rue Constance, se trouve dans la profondeur des Nos. 1, 2, 3 et 4, et a 27 pieds 10 pouces de face, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur. Les édifices consistent en une bonne Maison divisée en six chambres, avec galerie en face. Il y a aussi une cuisine et des chambres à domestiques, un bon puits et une citerne. Le tout plus amplement détaillé sur le plan exposé à la Bourse.

On les mettra en vente d'abord en bloc, et s'ils ne sont pas vendus ainsi, on en disposera séparément.

Conditions : à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

24 mars

PAR ISAAC L. M'COY.

VENDREDI, 30 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, un TERRAIN rue St. Joseph, entre Carondelet et St. Charles, à 60 pieds de l'encoignure, 31 pieds 9 pouces, sur 143 pieds 8½ pouces de profondeur à l'ouest, et 135 pds 4 pouces à l'est ; 41 dans le fond, mesure française. Il s'y trouve une maison en bois, presque neuve. Payable un tiers comptant, et les deux autres au 10 février 1833 et 1834, endossement seulement pour le premier billet, mais hypothèque pour le tout.

Aussi, en même temps, un Terrain et une Maison, rue Bourbon, entre Dumaine et Bienville, ayant quatre chambres, un cabinet et une dépense, cuisine, chambre à domestiques &c. la cour est carrelée. Le terrain a 26 pieds sur 72, mesure française.

Conditions : un tiers comptant, et les deux autres le 10 février 1833 et 1834, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

23 mars

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu jeudi prochain, 29 du mois courant, à midi, à la Bourse, six TERRAINS de valeur, situés au faubourg de l'Annonciation, presqu'en face de la place publique et près du lieu où l'on doit construire un marché l'été prochain, à quatre îlets du fleuve. Ces terrains font face à la rue des Pacaniers, bornés par celle des Orangers, Richard et St. Jean-Baptiste. Le plan est déposé à la Bourse.

Conditions : 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement, avec privilège des comptes à 10 pr. 100. Les actes de vente seront passés par devant W. Y. Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs. 23 mars

PAR JOSEPH LE CARPENTIER & Co.

MARDI, 27 mars, il sera vendu à midi, à la Bourse,

Cette belle Propriété formant l'encoignure des rues de la Levée et Montégut, ayant 275 pieds de face à la première rue, et se trouvant dans l'îlet contigu à celui de la Presse-à-coton à vapeur. Cette propriété est divisée en trente quatre terrains, comme on le verra sur le plan qui sera exposé à la Bourse, avant la vente.

La situation favorable de cette propriété pour le commerce sera si bien comprise de tous ceux qui connaissent les localités, qu'il serait superflu d'en donner une description plus étendue.

Conditions : Un quart comptant, et le reste à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'office de F. de Armas, aux frais des acquéreurs. 22 mars—5

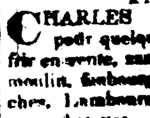

SAMEDI, 24 du courant, il sera vendu au lieu ordinaire, une paire de superbes CHEVAUX bais, [illegible] parfaits : ils n'ont que quatre ans, et sont de la race [illegible].

Conditions : comptant.

22 mars—3

PAR ISAAC L. M'COY.

CHARLES BYRNE, ayant arrêté son moulin pour quelques jours, [illegible] offre en vente, samedi 31 du courant, à 4 heures, à son moulin, faubourg Soulet, une grande quantité de Planches, Lambourdes, Poutres, &c. en lots convenables aux acheteurs. Conditions : Toute somme au-dessous de $100, comptant ; au-dessus, à 4 mois, en billets endossés à satisfaction. 22 mars

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 24 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, une esclave nommée Dicey, âgée d'environ 35 ans, blanchisseuse et domestique ; les titres et exemptions de maladies sont seulement garantis.

Conditions : 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

22 mars

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu samedi, 24 du courant, à 4 heures de l'après-midi, au magasin rue Conti No. 15, entre Chartres et Levée, un superbe assortiment de Meubles, récemment reçues, ainsi que des Verres taillés, Lampes, Vases en albâtre, agates et bardillas, Tables ovales avec et sans fleurs, Tables rondes avec dessus en marbre, à volets blanches. Aussi, des Services en porcelaine, très-riches, une collection de Tableaux peints par des artistes connus. M. Vito Viti, fait [illegible] ces objets pour [illegible].

PAR T. MOSSY.

SAMEDI 24 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, [illegible], un nègre nommé SAM, depuis long tems dans le pays, parlant français et anglais, il est âgé de 25 ans, et est propre à tout les travaux et il a travaillé à l'horlogerie et à l'orfèvrerie, on ne le vend pas comme ouvrier, mais il est très adroit. Vendu avec les garanties prévues par la loi, payable à 6 mois de terme. 24 mars.

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu, Samedi, 24 mars, à la Bourse, à midi précis, 8 superbes lots de terre situés rue du Prytanée, entre les rues Ursuline et Polymnie, dans l'îlet 78 et désignés conformément au plan dressé par B. Buisson, par les nos. 1, 2, 3, 4, 6, 6, 7, et 8, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 6 ligne de face sur 167 pieds 11 pouces de profondeur, ces lots, des terrains avantageusement situées près de la maison de campagne de Mr. Longpre, les terrains sont parmi les plus élevés du faubourg et n'ont jamais été couverts par les eaux lors des crevasses. Ils présentent le plus grands avantages aux personnes qui désireraient produire l'été se mettre à l'abri des maladies contagieuses.

CONDITIONS de la vente, 6, 12 et 18 mois en billets endossés à la satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente aux frais des acquéreurs seront passé par-devant Louis T. Caire, not. pub. en cette ville. 20 mars.

PAR F. DUTILLET.

LUNDI, 26 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse, à midi,

UNE JOLIE MAISON de quatre appartements, galerie derrière, et deux petits cabinets bâtis en brique : la maison est élevée de quatre pieds de terre, et il y a une cuisine, un puits &c. Elle est située à environ 250 pieds du fleuve, sur le terrain No. 9, de 60 pieds sur 120, situé au faubourg Montreuil et faisant face à l'église Elmira.

Conditions : Un quart comptant; le reste à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Pour plus amples informations, s'adresser à M. Fanel Corne, au moulin de M. Duralde. 13 mars—12

B. BUISSON, voyer de la paroisse Jefferson, tient un bureau rue de Chartres, au coin de celle du Canal, audessus du magasin de M. John Prendergast: et un autre, rue des Pacaniers, faubourg des Religieuses, où il recevra les ordres qu'on voudrait lui donner, soit pour des plans, soit des arpentages.

9 mars—1m.

CORDES D'EMBALLAGE.—2000 rouleaux de bonne qualité, à vendre par

STETSON & AVERY,

16 fév rue du Camp, no. 31.